

# le mode de vie de l'enfant

## Contexte national

En une vingtaine d'années, le mode de vie des jeunes enfants a évolué fortement sous l'influence des changements dans la société et la famille (développement de l'activité professionnelle des femmes, mais aussi augmentation des divorces et des familles monoparentales...). Parallèlement, l'esprit en matière de modes d'accueil a évolué d'une conception d'hygiène et de protection vers une conception d'éducation et d'éveil, conceptions aujourd'hui concomitantes. Sur le plan institutionnel, le suivi préventif des enfants de moins de six ans relève de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) dont la compétence a été transférée aux départements par la décentralisation. L'évolution en deux décennies des structures d'accueil a été marquée par une très forte augmentation de leur nombre et de leur capacité, qui atteint 263 948 places au total en crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants au 1er janvier 1994. En ce qui concerne les crèches collectives, la moitié de la capacité nationale se trouve en Ile-de-France. Le mode de garde par assistantes maternelles s'est amélioré quantitativement et qualitativement ces dernières années. Elles bénéficient d'un nouveau statut, d'une formation obligatoire de 60 heures à la charge du département et de nouveaux dispositifs de relais. Ce mode de garde accueille aujourd'hui plus d'enfants de moins de 3 ans que les crèches.

D'une manière générale, les régions rurales sont beaucoup moins pourvues en structures d'accueil collectif, mais ont d'importantes disponibilités en assistances maternelles, agréées pour beaucoup. A cela s'ajoute les modes de garde non déclarés. L'école maternelle doit être prise en compte dans le dispositif car elle occupe désormais une place importante dans l'accueil des jeunes enfants : le taux de scolarisation est de 34,8 % dès l'âge de 2 ans (rentrée scolaire 1992-1993) et frôle les 100 % dès 3 ans.

Pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.), c'est à dire placés provisoirement en famille d'accueil ou en établissement, leur nombre continue de diminuer, passant de 109 237 en 1989 à 105 970 en 1992. En revanche, davantage d'enfants bénéficient d'une aide à domicile, ce qui traduit une volonté de privilégier le maintien dans la cellule familiale. Depuis le début des années 90, on enregistre une augmentation des dépenses : 13 736 millions en 1989 à 15 375 millions en 1992 (en francs constants base 1984).

Enfin, il faut souligner la diminution des abandons d'enfants, qui s'est répercutée sur les aspects de l'adoption en France : le nombre d'enfants admis comme Pupilles de l'Etat a fortement diminué entre 1978 et 1993. Les enfants en provenance des pays étrangers constituent désormais l'essentiel des enfants adoptés : le nombre de visas délivrés dans ce cadre a triplé depuis 1979 et dépasse 3 000 en 1994.

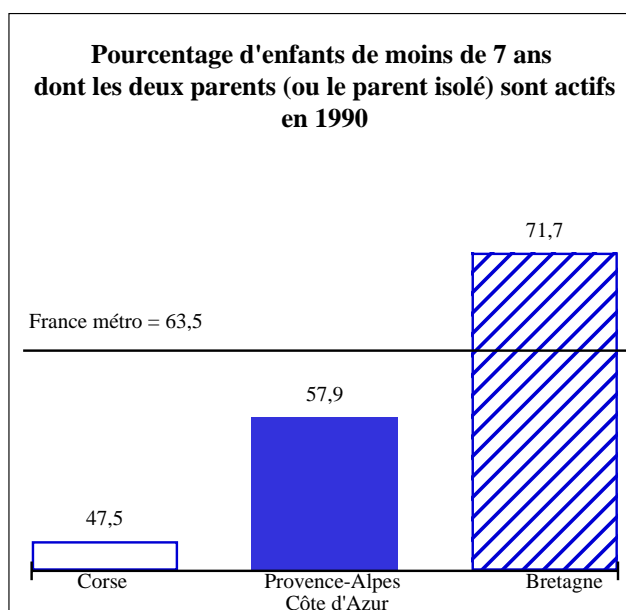
## Situation en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Faits marquants

- Les capacités d'accueil des enfants d'âge pré-scolaire, garderies et jardins d'enfants, haltes-garderies et multi-accueil sont supérieures aux moyennes nationales.
- La couverture scolaire pour les enfants de 2 ans est inférieure à la moyenne nationale.
- Près de 40 % des Pupilles de l'Etat sont placés en vue d'adoption (34 % en France).

### Plus de 185 000 jeunes enfants concernés par les modes d'accueil

Les besoins potentiels pour l'accueil des enfants d'âge pré-scolaire peuvent être estimés par le nombre d'enfants de 0 à 6 ans dont les deux parents (ou le parent isolé les ayant à charge) exercent une activité professionnelle.

Cette estimation n'est bien entendue que globale dans la mesure où les besoins sont plus ou moins différents selon que la famille est mono ou bi-parentale. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 185 148 jeunes dans cette situation, soit 57,9 % des enfants de cet âge ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (63,5 %). Les extrêmes sont représentés par la Corse et la Bretagne, comme le montre le graphique ci-contre (ceci n'est qu'une approximation des besoins dans la mesure où, selon le recensement de 1990 qui est la seule source de données disponible, l'âge 6 ans est inclus alors que les structures n'accueillent pas les enfants de 6 ans).



Source : INSEE RP90 (sondage 1/4)

# le mode de vie de l'enfant

## Capacité d'accueil des enfants d'âge préscolaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1.01.1994

	Nombre de places	Nombre de places pour 1000 enfants*		
		PACA	France métro.	France hors Ile-de-France
Crèches collectives	12 340	76,1	49,9	31,1
Crèches familiales**	e 5133	31,7	e 29,4	e 23,1
Assistants maternelles indépendantes	ND	ND	e 184,9	-
Garderies et jardins d'enfants	2 545	7,8	2,6	2,3
Haltes-garderies	3 607	11,1	11,2	10,8
Multi-accueil	4 775	14,7	5,7	6,7

Sources: DREES- Conseils Généraux  
INSEE estimation au 1.01.93

Exploitation ORS

### Notes :

\* Les taux sont calculés sur la population de moins de 3 ans pour les crèches et les assistantes maternelles indépendantes agréées et sur la population de moins de 6 ans pour les autres modes de garde (estimées par l'INSEE au 1.01.93).

\*\* Pour les crèches familiales, c'est le nombre d'enfants inscrits.

e : Chiffres nationaux estimés, les données n'étant pas disponibles pour certaines régions.

## Des capacités d'accueil contrastées

Arrivant en 2ème place pour les capacités d'accueil en crèches collectives et en jardin d'enfants, en 3ème place pour le multi-accueil et en 5ème pour les crèches familiales, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions les mieux pourvue en structures pour jeunes enfants.

En ce qui concerne la capacité d'accueil en haltes-garderies, le taux régional est équivalent au taux national si l'on inclut l'Ile-de-France - la région Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe la 9ème place - et légèrement supérieur en éliminant la région parisienne. Ce type de structure est très peu fréquent en Ile-de-France, ce qui explique que le taux moyen national, hors cette région, soit supérieur à celui de la France entière.

On citera enfin les pouponnières, qui sont des structures destinées à accueillir les enfants de moins de trois ans ne pouvant être gardés à domicile pour des problèmes sociaux. Elles sont à caractère sanitaire si les enfants accueillis nécessitent des soins médicaux. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la capacité en pouponnières à caractère sanitaire est de 132 places au 31 décembre 1994.

## Scolarisation des jeunes enfants dans le pré-élémentaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur Année scolaire 1993-94 (public + privé)

Enfants âgés de ...	Effectif	Taux de scolarisation %		Evolution du taux de scolarisation entre 1990-1991 et 1993-1994 (%)	
		PACA	France métrop.	PACA	France métrop.
3 ans	54 929	100,0	98,0	0,0	- 0,3
2 ans	11 941	21,9	34,7	- 9	- 2

Source : Rectorat - Ministère de l'Education Nationale, INSEE Etat civil

## Moins d'un enfant sur quatre scolarisé dès deux ans

Le taux de scolarisation des enfants de 3 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur est supérieur au taux national. Il n'en va pas de même pour la couverture scolaire des enfants de 2 ans : dans la région, 21,9 % de ces enfants sont scolarisés contre 34,7 % en France. De plus, on note une diminution de 10 points de ce taux de scolarisation (et dans une moindre mesure en France) entre 1990 et 1993.

### Définitions

- Crèches collectives : établissements d'accueil de jour des enfants de moins de trois ans. Elles sont traditionnelles (crèches de quartier, crèches de personnel), mini-crèches (appartements, pavillons, locaux sociaux) ou parentales (associations de parents).
- Crèches familiales : il s'agit d'un regroupement d'assistants maternelles agréées, employées d'une municipalité, d'une administration ou d'une association et encadrées par une puéricultrice.
- Multi-accueil : établissements recevant des enfants à la fois en crèche collective et halte-garderie.
- Haltes-garderies : établissements pour l'accueil discontinu pendant la journée d'enfants de moins de six ans.
- Jardins d'enfants : structure d'accueil recevant des enfants entre deux et six ans et permettant, en plus de la garde, une préscolarisation.

# le mode de vie de l'enfant

## Plus d'aides éducatives en milieu ouvert que de placements

Les actions d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) comportent soit une prise en charge physique, c'est-à-dire un placement dans une famille d'accueil ou un établissement (foyers de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, villages d'enfants, pouponnières ou établissements de soins ou foyers de jeunes travailleurs), soit une aide à domicile, telle l'aide éducative en milieu ouvert (AEMO judiciaire et action éducative administrative) ; le nombre "d'enfants secourus" au titre de l'intervention d'une travailleuse familiale ou aide ménagère n'est pas présenté ici.

Les enfants pris en charge relèvent de plusieurs statuts selon les liens avec la famille naturelle et selon le type de placement, direct ou résultant d'un jugement. C'est le cas des enfants sous protection conjointe.

Le pourcentage d'enfants confiés à l'ASE pour placement par rapport à la population de moins de 20 ans est inférieur dans la région à la moyenne nationale. Par contre, la proportion de bénéficiaire de l'AEMO est supérieure de 2 points. Le montant des dépenses d'ASE rapporté à la population de moins de 20 ans est inférieur en Provence-Alpes-Côte d'Azur au montant moyen en France métropolitaine.

## 5 500 bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé

L'Allocation de Parent Isolé (A.P.I.) est versée aux mères ou pères isolés avec enfant à charge, ou aux femmes enceintes isolées dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond. Au 1er janvier 1993, 13 701 familles dépendant du régime général et agricole étaient bénéficiaires de l'A.P.I. en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ceci correspond à 13 % des familles monoparentales avec enfants recensées par l'INSEE, pourcentage légèrement supérieur au niveau national (11,7 %). Entre 1990 et 1993, le nombre des bénéficiaires a augmenté de 9,4 %. Cette tendance à la hausse se confirme, puisqu'au 1er janvier 1995, on note 1 461 bénéficiaires supplémentaires par rapport au 1er janvier 1993, ce qui correspond à une augmentation de 10,4 %.

## Adoption : de moins en moins de pupilles

Les enfants adoptables sont, soit des pupilles de l'Etat, soit des enfants de nationalité étrangère. Les pupilles sont des enfants abandonnés par leurs parents ou dont les parents ont été déchus de leurs droits, ou des orphelins. Les enfants provenant de l'étranger sont aujourd'hui largement majoritaires et leur nombre continue de progresser parmi ceux qui sont adoptables en France : 2 783 étrangers contre 1 315 pupilles ont été placés en vue d'adoption en 1993. La quasi totalité des placements en vue d'adoption débouchent sur une adoption plénière au bout du délai légal de six mois.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 1993, 39,6 % ont été placés en vue d'adoption plénière contre 38 % en 1990. Les autres pupilles sont placés en familles d'accueil ou en établissements. Il n'existe pas de statistiques centralisées au niveau national sur les départements de destination des enfants qui entrent en France pour être adoptés.

## Aide Sociale à l'Enfance en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1.01.1993

	Effectif PACA	Proportion sur 1 000 hab < 20 ans	
		PACA	France métro.
Enfants confiés à l'A.S.E	4 235	4,9	6,9
Enfants sous protection conjointe	1 408	1,6	1,6
Bénéficiaires d'une AEMO*	8083**	9,3	7,7
Dépenses d'A.S.E. (milliers de Francs)	1 347 161	1 245	1 330

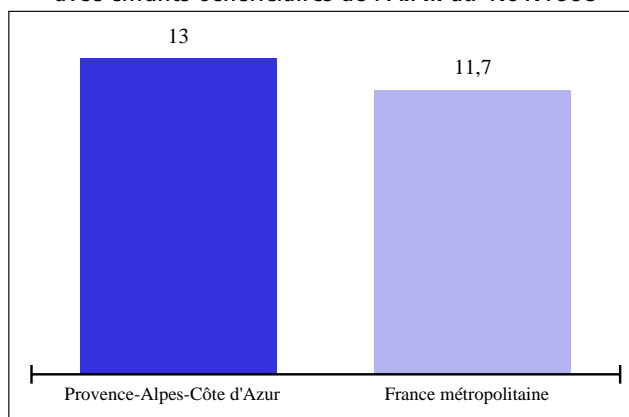
Sources : DREES, Conseils Généraux, INSEE estimation 1.01.93 Exploitation ORS

\* AEMO judiciaire et action éducative administrative

\*\*Données au 1.01.94 pour les Bouches-du-Rhône

NB : Données non communiquées pour le Var sauf dépenses ASE.

## Pourcentage de familles monoparentales avec enfants bénéficiaires de l'A.P.I. au 1.01.1993



Source : CNAF, CCMSA, INSEE

Exploitation ORS

## Situation des Pupilles de l'Etat en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1.01.1994

	Effectif Provence-Alpes-Côte d'Azur	Proportion sur 1 000 hab < 20 ans	
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métrop.
Pupilles Etat (total)	260	0,24	0,25
dont placés en vue d'adoption	103	0,10	0,09

Source : DAS, INSEE estimation au 1.01.93

Exploitation ORS

# le mode de vie de l'enfant

---

